



Litige sur Cession de bail pro

Par **jerome92**, le **22/05/2019** à **13:15**

Bonjour,

J'ai confié à un professionnel spécialisé la vente du droit au bail de mon agence immobilière, cela en mandat simple. Parallèlement, puisque c'est mon métier, j'ai mis également sur internet une annonce.

Il y a quelques temps je reçois un mail de dénonciation de visite dudit professionnel c'est à dire un courriel m'informant que le bien a été proposé à Mr XXXX mais sans qu'aucune visite n'ait été faite. Le lendemain ce monsieur XXXX me contacte via cette fois l'annonce que j'avais déposé sur Internet.

Question : étant en mandat simple et professionnel de l'immobilier moi-même, suis-je contraint par l'autre agence ou puis-je faire la transaction directement via mon agence au titre de la libre concurrence ?

Je tiens à préciser que j'aurais volontier payer à un professionnel ces honoraires, mêmes élevés car c'est mon métier dans le particulier et je sais que c'est un métier difficile et où les honoraires sont mérités. Mais dans ce cas malheureusement nous avons affaire à une grande malhonnêteté. D'abord les conditions; Il n'y a aucune photo du bien en ligne, les prix, informations, taxes sont totalement faux, surévalués (doublés volontairement dans mon cas). Ensuite parce que de ces fausses données présentés aux prospects ils ne font aucune visite et se contente d'envoyer les noms des gens qui ont appelés pour un local quequ'il soit. De cette manière galvaudé il verrouillent le marché sans faire de visites et en mentant.

En vous remerciant infiniment

Un agent immobilier honnête et droit